

D 22-85 DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE.	<p>L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Nathalie MAHIER : pouvoir donné à Céline VOISIN Joanna DE KERGORLAY</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	

Olivier HOMOLLE informe qu'il y a lieu d'amortir dès cette année les sommes payées au SDEC, au titre du fonds de concours, pour la réalisation des travaux effectués sur le réseau d'éclairage public et propose d'inscrire au budget la somme non prévue lors du vote du budget primitif 2022. Le montant annuel à amortir est de 1 073.64 €.

Olivier HOMOLLE propose de prendre la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT DÉPENSES

022 Dépenses imprévues : - 1 073.64 €

042 - 6811 dotations aux amortissements : + 1 073.64 €


INVESTISSEMENT RECETTES :

040 Opérations d'ordre – 28041582 : + 1 073.64 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité,

- D'approuver la décision modificative n° 3 au budget de la commune de HOULGATE comme présentée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour copie conforme,


Olivier COLIN,
Maire.

